

Compte-rendu  
Séance du 12 septembre 2016

L' an 2016 et le 12 Septembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil sous la présidence de MORVANT Michel Maire.

**Présents :** MORVANT Michel, Maire, LE LAIN Jean-Luc, MOUNIER Anne-Solange, PERRET Jean-Yves, EZONEN René, FORET Marie-Christine, LARDEUX Philippe, GUILLERM Brigitte, LE CLAINCHE David, CORNEC Joseph, BRIGARDIS Marie-Hélène, PUISSANT Irène.  
**Excusé(s) ayant donné procuration :** GUILLANIC Floriane à PERRET Jean-Yves, ROUILLE Nathalie à MORVANT Michel. **Absent(s) :** GUIFFES Eric.

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12
- Votants : 14



**Date de la convocation :** 07/09/2016

**Date d'affichage :** 07/09/2016

**A été nommé secrétaire :** LE LAIN Jean-Luc

**SOMMAIRE**

1. Installation d'un médecin dans la maison de santé
2. Subventions au projet d'aménagement du centre bourg
3. Questions diverses

Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures et constate que le quorum est atteint.

1. Installation d'un médecin dans la maison de santé

**réf : 01/12/09/2016**

**Cabinet du médecin à la Maison de santé**

M. le Maire rappelle que la Maison de santé au 10 rue de l'Ellé a ouvert en avril 2015 avec l'installation du cabinet infirmier de l'Ellé. Un kinésithérapeute occupe également un cabinet depuis le 1er février 2016.

Considérant qu'un médecin est susceptible de venir s'installer prochainement dans l'un des cabinets,

M. le Maire expose qu'il serait opportun pour favoriser la venue de celui-ci d'accorder une mise à disposition du cabinet gratuite pendant un an.

M. le Maire précise qu'il s'agira du cabinet d'une surface de 33,20 m<sup>2</sup> et comportant deux pièces attenantes.

Ayant délibéré, le conseil décide d'accorder la mise à disposition gratuite du cabinet que le médecin occupera à la Maison de santé.

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 3)

2. Subventions au projet d'aménagement du centre bourg

**réf : 02/19/09/2016**

**Projet d'aménagement du centre bourg et de construction de nouvelles toilettes publiques**

Vu la délibération du 10/10/2014 concernant la mise en oeuvre du projet d'aménagement du centre bourg,

Vu l'avant-projet présenté par le cabinet NICOLAS et la nécessité de déplacer les toilettes publiques,

Vu la délibération n°01/19/08/2016 concernant les demandes de subvention,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) lance un appel à projets concernant notamment la réhabilitation des centres-bourgs des communes rurales de moins de 3 000 habitants.

Monsieur le Maire rappelle que le projet est chiffré à ce stade à un montant estimatif de 1 180 000,00 € par le cabinet NICOLAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :  
- de solliciter une subvention auprès du FISAC pour le financement du projet.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### 3. Questions diverses

---

Aucune.



En mairie, le 19/09/2016  
Le Maire  
Michel MORVANT